



MAIRIE DE
SIX-FOURS-LES-PLAGES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

MEMBRES EN EXERCICE : 39

Séance du mercredi 30 septembre 2020

Présents : 34

Le trente septembre deux mille vingt à 17h01, le CONSEIL MUNICIPAL de SIX-FOURS-LES-PLAGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de Monsieur VIALATTE Jean-Sébastien, Député honoraire, Maire,.

Etaient Présents : Monsieur VIALATTE, Madame ROSTAGNO, Monsieur MULE, Docteur GUILLAUME, Maitre VIDAL, Maitre KUNTZ, Monsieur PEREZ, Madame QUIN, Monsieur MAS SAINT GUIRAL, Madame CASAGRANDE, Monsieur MERCHEYER, Madame SCHELL, Docteur MARGUERITTE, Madame ANDRIEUX, Monsieur FABRE, Monsieur COURIOL, Madame CHAMOUX, Madame ESPINASSE, Madame BROTONS, Docteur ROURE, Monsieur PERRIER, Madame GIORDANO, Monsieur BENVENUTTO, Madame LEGHEDDAR, Monsieur PASTOR, Madame ANTONINI, Madame CASSAR, Monsieur LO MONACO, Monsieur BOCCALETTI, Madame CALABRESE, Monsieur BALDACCHINO, Monsieur NEMETH, Madame ROMBONI, Monsieur TAMBURI.

Procurations : Monsieur Joël TONELLI à Monsieur Thierry MAS SAINT GUIRAL, Madame Viviane THIRY à Madame Christiane GIORDANO, Madame Emilie PERAIRA à Monsieur Gilles BALDACCHINO, Monsieur Alain TRILLAT à Monsieur Frédéric BOCCALETTI.

Absents :

Excusés : Monsieur GARCIA.

Secrétaire de Séance : Madame Legheddar

Clôture de la Séance : 18h58

La délibération n°3 à l'ordre du jour a été retirée en séance.

Départ de Madame Espinasse à 18h15 après le vote de la délibération n°25 qui donne procuration à Madame Brotons

Docteur Margueritte sort à 18h41 après le vote de la délibération n°27

Retour de Monsieur Margueritte à 18h45 avant le vote de la délibération n°28

AFFAIRE N°1

DELIBERATION N°15764

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE EN DATE
DU 15 JUILLET 2020**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

Après débat contradictoire

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE Ledit compte rendu

D'ADOPTER

AFFAIRE N°2

DELIBERATION N°15765

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

PRESENTATION DU COMPTE RENDU DES DECISIONS

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

DE PRENDRE Du compte rendu des décisions ci dessus

ACTE

AFFAIRE N°3

DELIBERATION N°

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

CREATION DE COMMISSIONS MUNICIPALES ET COMPOSITION

RETIREE en cours de séance

AFFAIRE N°4

DELIBERATION N°15766

RAPPORTEUR : Agnès ROSTAGNO

PROVISION 2020 POUR RISQUES ET CHARGES

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

Après débat contradictoire,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX

8 contre : Monsieur Boccaletti + proc. Monsieur Trillat, Madame Calabrese, Monsieur Baldacchino + proc. Madame Peraira, Monsieur Nemeth, Madame Romboni, Monsieur Tamburi

Vu les articles L.2312-2 et R.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

DECIDE La constitution d'une provision semi budgétaire pour « risques et charges de fonctionnement » d'un montant de trois cent mille euros, dont deux cent cinquante mille euros pour litiges et contentieux et cinquante mille euros pour dépréciation des comptes de redevables.

Cette dotation est prévue à l'article 6815 du Budget 2020.

AFFAIRE N°5

DELIBERATION N°15767

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

COMMUNICATION POUR INFORMATION - ARRETE DU MINISTERE DES ARMEES PORTANT AUTORISATION D'EXPLOITER PAR LA DIRECTION DE L'EXPLOITATION ET DE LA LOGISTIQUE PETROLIERE INTERARMEES (DELPIA)LE PARC ESSENCES MARINES DU LAZARET A ST MANDRIER - ARRETE PREFECTORAL PORTANT AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE D'EXPLOITER PAR LA SOCIETE ONYX MEDITERRANEE DES INSTALLATIONS DE REGROUPEMENT/TRI/TRANSIT DE DECHETS DANGEREUX OU NON DANGEREUX 783 AVENUE ROBERT BRUN LA SEYNE SUR MER-

Vu l'avis exprimé par les commissions

HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE

AFFAIRE N°6

DELIBERATION N°15768

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DONT LE SIVAAD EST COORDINATEUR

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOPTE Le vote à main levée à l'unanimité

DESIGNE Avec 30 voix pour

2 contre : Monsieur Nemeth et Madame Romboni

6 abstentions : Monsieur Boccaletti + proc. Monsieur Trillat, Monsieur Baldacchino + proc. Madame Pereira, Madame Calabrese, Monsieur Tamburi

En qualité de membre **TITULAIRE** de la Commission d'Appel D'Offres du Groupement de commandes des Collectivités Territoriales dont le SIVAAD est le coordinateur : **M. PASTOR**

DESIGNE En qualité de membre **SUPPLEANT** de la Commission d'Appel D'Offres du Groupement de commandes des Collectivités Territoriales dont le SIVAAD est le coordinateur : **Mme ROSTAGNO**

AFFAIRE N°7

DELIBERATION N°15769

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE BIENS PAR LA COMMUNE DE SIX-FOURS AUPRÈS DE LA MÉTROPOLE

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX

8 contre : Monsieur Boccaletti + proc. Monsieur Trillat, Madame Calabrese, Monsieur Baldacchino + proc. Madame Pereira, Monsieur Nemeth, Madame Romboni, Monsieur Tamburi

DECIDE

D'APPROUVER L'exposé qui précède.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des biens de la commune auprès de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, dans les conditions et pour la durée qui y sont définies.

AFFAIRE N°8

DELIBERATION N°15770

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE BIENS PAR TPM AUPRÈS DE LA COMMUNE DE SIX-FOURS

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

Après débat contradictoire,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX

8 contre : Monsieur Boccaletti + proc. Monsieur Trillat, Madame Calabrese, Monsieur Baldacchino + proc. Madame Peraira, Monsieur Nemeth, Madame Romboni, Monsieur Tamburi

DECIDE

D'APPROUVER L'exposé qui précède.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des biens de la Métropole auprès de la commune de Six-Fours Les Plages, dans les conditions et pour la durée qui y sont définies.

AFFAIRE N°9

DELIBERATION N°15771

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU VAR

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le vote à main levée.

DESIGNE

30 voix pour

8 abstentions : Monsieur Boccaletti + proc. Monsieur Trillat, Madame Calabrese, Monsieur Baldacchino + proc. Madame Peraira , Monsieur Nemeth, Madame Romboni, Monsieur Tamburi

MEMBRE TITULAIRE :Monsieur Mulé

MEMBRE SUPPLEANT :Madame Legheddar

AFFAIRE N°10

DELIBERATION N°15772

RAPPORTEUR : Sandra KUNTZ

PARTICIPATION COMMUNALE AUX DEPENSES DE FONTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES - ANNEE SCOLAIRE 2018/2019 - VILLE D'OLLIOULES

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

2 abstentions : Monsieur Nemeth, Madame Romboni

DECIDE

DE PARTICIPER Aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques de la Ville d'Ollioules, au titre de l'année scolaire 2018/2019 à raison de 1 192 Euros par élèves soit pour 2 élèves la somme de 2 384 Euros (deux mille trois cent quatre vingt quatre euros).

DE DIRE Que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au Budget Principal de la Commune.

AFFAIRE N°11

DELIBERATION N°15773

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

FIXATION DU TARIF DE LOCATION DES PLACES DE PARKING SITUÉES 17 RUE DES MYRTILLES VILLA MARLY

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'ADOPTER Le tarif de location des places de parking de la VILLA MARLY à 40 euros par mois à compter du 1er octobre 2020.

AFFAIRE N°12

DELIBERATION N°15774

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

DESIGNATION DES ELUS DE SIX-FOURS-les-PLAGES SIEGEANT A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA MISSION INTERCOMMUNALE ACTIONS JEUNES (MIAJ)

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le vote à main levée

DESIGNE

30 voix pour

8 abstentions : Monsieur Boccaletti + proc. Monsieur Trillat, Madame Calabrese, Monsieur Baldacchino + proc. Madame Peraira , Monsieur Nemeth, Madame Romboni, Monsieur Tamburi

Membres titulaires :

M. PEREZ

Mme LEGHEDDAR

M. COURIOL

Membres suppléants :

Mme THIRY

Mme SCHELL

Mme CHAMOUX

AFFAIRE N°13

DELIBERATION N°15775

RAPPORTEUR : Guy MARGUERITTE

SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT SUR FONDS LOCAUX ENTRE LA VILLE DE SIX-FOURS ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAR

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer la convention d'attribution d'une subvention d'investissement sur Fonds Locaux avec la Caisse d'Allocations Familiales du Var.

Et à percevoir l'aide financière pour Investissement de la Caisse d'Allocations Familiales du Var.

AFFAIRE N°14

DELIBERATION N°15776

RAPPORTEUR : Patrick PEREZ

SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ENTRE LA VILLE DE SIX-FOURS LES PLAGES ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAR

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution d'une subvention de fonctionnement avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Et à percevoir l'aide financière pour fonctionnement de la Caisse d'Allocations Familiales du Var.

AFFAIRE N°15

DELIBERATION N°15777

RAPPORTEUR : Sandra KUNTZ

ATTRIBUTION D'UN FORFAIT ANNUEL DESTINE A COUVRIR LES ACTIVITES

**SOCIO-EDUCATIVES OU L'ACQUISITION DE MATERIEL PEDAGOGIQUE
POUR LES ECOLES ELEMENTAIRES - ANNEE SCOLAIRE 2018/2019**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

Monsieur le Maire propose en cours de séance d'augmenter ce montant à 11 euros ce qui est accepté par le conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'ATTRIBUER Au titre de l'année scolaire 2018/2019, 11 (ONZE) euros par élève de participation communale aux activités socio-éducatives ou à l'acquisition de matériel pédagogique à chaque école élémentaire.

DE DIRE Que la dépense correspondante sera prévue au budget de la commune.

AFFAIRE N°16

DELIBERATION N°15778

RAPPORTEUR : Stéphanie GUILLAUME

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS REGIONAL
D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE D'URGENCE SANITAIRE (FRAT COVID
19)**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

Monsieur le Maire a proposé une modification sur table qui a été acceptée par le conseil municipal.

Après débat contradictoire

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'APPROUVER La demande de subvention au titre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire d'urgence sanitaire (FRAT COVID 19), ainsi que son plan de financement tel que présenté ci-dessus

D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention au titre du FRAT COVID 19 à hauteur de 21 062,70€ HT et à signer tout document qui en serait la suite ou la conséquence

DE DIRE Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune

AFFAIRE N°17

DELIBERATION N°15779

RAPPORTEUR : Guy MARGUERITTE

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE
FINANCEMENT 2020-2023 AVEC LA CAF DU VAR - ACCOMPAGNEMENT A LA
SCOLARITÉ**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement au titre de « L'Accompagnement à la scolarité » pour une durée de 3 ans avec la Caisse d'Allocations Familiales ainsi que tous les documents qui en seraient la suite ou la conséquence.

AFFAIRE N°18

DELIBERATION N°15780

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA
SOCIETE VAR AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE DE PROCEDER AU VOTE A
MAIN LEVEE**

DESIGNE 30 voix pour
8 abstentions : Monsieur Boccaletti + proc. Monsieur Trillat, Madame Calabrese, Monsieur Baldacchino + proc. Madame Peraira , Monsieur Nemeth, Madame Romboni, Monsieur Tamburi

COMME REPRESENTANT DE LA COMMUNE
AU SEIN DE VAR AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT : **Maitre VIDAL**

AFFAIRE N°19

DELIBERATION N°15781 RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE DE MISE EN CONCURRENCE POUR L'ATTRIBUTION D'UN BATIMENT A DESTINATION DE BUVETTE ET UN EMPLACEMENT DE 180 M² DESTINÉ A L'EXPLOITATION D'UN CIRCUIT DE VOITURES ELECTRIQUES AU SEIN DU PARC MEDITERRANÉE-

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**Après débat contradictoire,
LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES**

2 abstentions Monsieur Nemeth et Madame Romboni

DECIDE

DE LANCER Une procédure de mise en concurrence pour l'attribution de la buvette du Parc Méditerranée et d'un emplacement de 180 m² destiné à l'exploitation d'un circuit de voitures électriques.

DE DIRE Que la durée d'exploitation de la buvette et de l'emplacement du circuit de voitures électriques est fixée à 7 ans assortie d'une redevance annuelle pour la buvette de :

- 10 000 euros la première année.
- 11 000 euros la deuxième année.
- 12 000 euros les autres années.

DE DIRE Que la redevance annuelle de l'emplacement de 180 m² destiné à l'exploitation d'un circuit de voitures électriques est fixée à 3500€ révisable annuellement selon l'indice INSEE du coût de la consommation.

AFFAIRE N°20

DELIBERATION N°15782 RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

CONVENTIONS D'OBJECTIFS AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS-ANNEE 2020

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

Monsieur le Maire à proposé une modification sur table, ce qui a été accepté par le conseil municipal.

Après débat contradictoire

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

2 abstentions Monsieur Nemeth et Madame Romboni

DECIDE

D'APPROUVER Le contenu des conventions d'objectifs ci-dessous:
-CLUB DE GYMNASTIQUE ARTISTIQUE SIX-FOURNAIS,
-RUGBY CLUB SIX-FOURS-LE-BRUSC,
-SIX-FOURS LE BRUSC FOOTBALL CLUB,
-TENNIS CLUB MUNICIPAL DE CARREDON,
-BOXING CLUB SIX-FOURNAIS,
-ASSOCIATION HELLO SIX-FOURS
-COMITE DES FETES DE SIX-FOURS-les-PLAGES

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les conventions.

AFFAIRE N°21

DELIBERATION N°15783

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

MISE A LA REFORME DE VÉHICULES MUNICIPAUX

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE METTRE A la réforme les véhicules suivants
SCOOTER KYMCO Parc 791
RENAULT KANGOO Parc 818
RENAULT KANGOO Parc 896
PEUGEOT EXPERT Parc 534
RENAULT KANGOO Parc 644

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tous les documents qui y sont relatifs

AFFAIRE N°22

DELIBERATION N°15784 RAPPORTEUR : Thierry MAS SAINT GUIRAL

**MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°15593 DU 25 SEPTEMBRE 2019 :
GESTION DE FOURRIÈRE AUTOMOBILE TARIFS**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES
VALABLEMENT EXPRIMES**

2 abstentions : Monsieur Nemeth et Madame Romboni

DECIDE

DE MODIFIER Les deux tarifs suivants :
ENLEVEMENT des voitures particulières : 121,27 € TTC au lieu de 120,18 €
TTC
GARDE JOURNALIERE des voitures particulières : 6,42 € TTC au lieu de
6,36 € TTC

AFFAIRE N°23

DELIBERATION N°15785

RAPPORTEUR : Jérémy VIDAL

**ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AV N°276, SISE 1085
AVENUE DE LA MER, PROPRIETE DE L'EPF PACA SITUEE DANS L'ER N° 161
DU P.L.U, DESTINEE A LA REALISATION D'AMENAGEMENTS ET
D'EQUIPEMENTS PUBLICS DANS LE CADRE DE LA RESTRUCTURATION DE
LA PLAINE SPORTIVE DEPUIS L'ENTRÉE DE L'AVENUE DE LA MER**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES
VALABLEMENT EXPRIMES**

2 abstentions : Monsieur Nemeth et Madame Romboni

DECIDE

D'ACQUERIR la parcelle cadastrée sur la Commune de SIX-FOURS-LES-PLAGES
section AV n°276 appartenant à l'EPF PACA au prix de 456 000 € T.T.C
(QUATRE CENT CINQUANTE SIX MILLE EUROS), destinée à la
réalisation d'aménagements et équipements publics dans le cadre de la
restructuration de la plaine Sportive depuis l'entrée de l'Avenue de la Mer
portée en ER n° 161 au P.L.U,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition et tous les documents y
afférents,

DE DIRE que la rédaction de l'acte portant transfert de propriété sera confié à
l'Étude de Maître Philippe Bernard, Notaire à TOULON et que le

montant de cette acquisition sera prévu au budget communal.

AFFAIRE N°24

DELIBERATION N°15786

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

DENOMINATION DE LA RUE HONORE BOURGUIGNON

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE RENOMMER Le chemin privé, Domaine de Barras : « Rue Honoré BOURGUIGNON »

AFFAIRE N°25

DELIBERATION N°15787

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS PAR LA CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT A POURVOIR PAR CONTRAT DE PROJET

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

Après débat contradictoire,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX

8 contre : Monsieur Boccaletti + proc. Monsieur Trillat, Madame Calabrese, Monsieur Baldacchino + proc. Madame Peraira, Monsieur Nemeth, Madame Romboni, Monsieur Tamburi

Madame Espinasse part à 18h15 après le vote et donne procuration à Madame Brotons

DECIDE

DE MODIFIER Le tableau des effectifs par la création à plein temps d'un emploi non permanent de catégorie A, sur un poste d'ingénieur.

DE DIRE Que la personne de formation supérieure dans le bâtiment de type école d'ingénieur ou école d'architecte, qui occupera ce poste par contrat de projet, sera chargée des opérations suivantes : construction d'un complexe aquatique avec bassin olympique en plein air et bassin d'entraînement couvert, démolition reconstruction des écoles maternelle Reynier et élémentaire Condorcet, construction d'une cuisine centrale et des locaux de la régie des bus.

DE DIRE Que ce contrat est de 3 (trois) ans mais pourra prendre fin avant son échéance lors de la réalisation de l'ensemble des projets pour lequel il est conclu, ou, si après un délai d'un an minimum, les opérations ne peuvent être réalisées. Le contrat pourra éventuellement être renouvelé par reconduction expresse si les opérations ne sont pas achevées au terme de la durée initialement déterminée. Toutefois, la durée totale des contrats ne pourra excéder 6 (six) ans.

DE DIRE Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'ingénieur, 10^{ème} échelon, catégorie A, et calculée par référence à l'indice brut 750, indice majoré 619

DE DIRE Que cet emploi sera pourvu conformément à la législation en vigueur.

DE DIRE Que les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au budget de la Commune.

AFFAIRE N°26

DELIBERATION N°15788

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS DE LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE- ANNÉE 2020

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

Après débat contradictoire, LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT A

L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

5 abstentions Monsieur Boccaletti + proc. Monsieur Trillat, Madame Calabrese, Monsieur Baldacchino + proc. Madame Pereira.

Monsieur Tamburi ne prend pas part au vote

DECIDE DE

SOLLICITER

de la Métropole Toulon Provence Méditerranée une participation financière aux opérations d'investissement ci-dessus mentionnées pour un montant total de 172 438 Euros (CENT SOIXANTE DOUZE MILLE QUATRE CENT TRENTE HUIT EUROS),

D'HABILITER

Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation des objectifs susvisés.

AFFAIRE N°27

DELIBERATION N°15789

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAR POUR LA PROGRAMMATION CULTURELLE 2020

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

Après débat contradictoire

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

Docteur Margueritte sort à 18h41 après le vote

DECIDE

D'AUTORISER

Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département une subvention la plus élevée possible et à signer tous les documents y afférents.

AFFAIRE N°28

DELIBERATION N°15790

RAPPORTEUR : Fabiola CASAGRANDE

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAR POUR LE FONCTIONNEMENT 2020 DU POLE ARTS PLASTIQUES DE LA MAISON DU CYGNE-CENTRE D'ART

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

Retour de Monsieur Margueritte à 18h45 avant le vote

DECIDE

D'AUTORISER

Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental du Var une subvention la plus élevée possible et à signer tous les documents y afférents.

AFFAIRE N°29

DELIBERATION N°15791

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTERIEURE: INDEXATION DES TARIFS

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

Après débat contradictoire,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE DIRE

Que les tarifs applicables sur le territoire de Six-Fours-les-plages sont les suivants :

2019			
<i>Surface totale (m²)/ commerce, entreprise ou afficheur</i>	≤ 12	$12 \leq X \leq 50$	> 50
Enseignes (€/m ²)	0 €	40,00 €	80,00 €

Publicités et préenseignes non numériques (€/m ²)	20,00 €	20,00 €	40,00 €
Publicités et préenseignes numériques (€/m ²)	60,00 €	60,00 €	120,00 €

2020			
<i>Surface totale (m²)/ commerce, entreprise ou afficheur</i>	<i>≤ 12</i>	<i>12 ≤ X ≤ 50</i>	<i>> 50</i>
Enseignes (€/m ²)	0 €	40,00 €	80,00 €
Publicités et préenseignes non numériques (€/m ²)	20,00 €	20,00 €	40,00 €
Publicités et préenseignes numériques (€/m ²)	60,00 €	60,00 €	120,00 €

2021			
<i>Surface totale (m²)/ commerce, entreprise ou afficheur</i>	<i>≤ 12</i>	<i>12 ≤ X ≤ 50</i>	<i>> 50</i>
Enseignes (€/m ²)	0 €	40,00 €	80,00 €
Publicités et préenseignes non numériques (€/m ²)	20,00 €	20,00 €	40,00 €
Publicités et préenseignes numériques (€/m ²)	60,00 €	60,00 €	120,00 €

DE MAINTENIR l'exonération de plein droit de la TLPE pour les enseignes dont la superficie totale est inférieure ou égale à 12 m².

L'exonération totale de la TLPE pour la publicité sur mobilier urbain

DE MAINTENIR implanté par convention sur le domaine public,

D'EXONERER les préenseignes dont la superficie est inférieure ou égale à 0,5 m².

DE DONNER Tous pouvoirs à Monsieur le Maire de prendre les mesures nécessaires au recouvrement de la TLPE,

AFFAIRE N°30

DELIBERATION N°15792

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

AUTORISATION DE SIGNATURE A M. LE MAIRE DE L'ACTE ADMINISTRATIF DE CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE EN SOUTERRAIN POUR LA CRÉATION D'UN REFOULEMENT D'ASSAINISSEMENT AU PROFIT DE LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE ET D'UNE CANALISATION D'EAUX BRUTES AU PROFIT DE LA COMMUNE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES SUR LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION DC N°369 APPARTENANT AUX CONSORTS BLANC

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE De solliciter des Consorts BLANC la constitution d'une servitude de passage en souterrain notamment pour la pose et l'entretien d'une canalisation d'eau brute sur la parcelle cadastrée section DC n° 369 d'une superficie de 105 m² représentée sur le plan ci-joint.

DECIDE De dire que l'indemnité à titre de compensation financière et définitive de 3 000 Euros (TROIS MILLE EUROS) sera payée par la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte administratif de constitution de servitude de passage et de canalisations en souterrain au profit de la Métropole Toulon Provence Méditerranée et de la Commune de Six-Fours-les-plages.

AFFAIRE N°31

DELIBERATION N°15793

RAPPORTEUR : Joseph MULE

PARTICIPATION FINANCIERE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR AUX INVESTISSEMENTS DE LA COMMUNE - CONTRAT DE TERRITOIRE - ANNEE 2020

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

5 abstentions : Monsieur Boccaletti + proc. Monsieur Trillat, Madame Calabrese, Monsieur Baldacchino + proc. Madame Peraira

DECIDE

DE SOLLICITER du Conseil Départemental du Var une participation financière aux opérations d'investissement ci-dessus mentionnées pour un montant total de 600 000 € (SIX CENT MILLE EUROS),

D'HABILITER Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation des objectifs susvisés.

AFFAIRE N°32

DELIBERATION N°15794

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

Monsieur le Maire a proposé de rajouter sur table cette délibération et cela a été accepté par le Conseil Municipal.

Monsieur Fabre et Monsieur Perrier ne prennent pas part au vote

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

DECIDE

DE FIXER Le montant des subventions locales pour l'année 2020 telles que détaillées dans les tableaux en annexe pour un montant de 350 225 Euros (TROIS CENT CINQUANTE MILLE DEUX CENT VINGT CINQ EUROS) se décomposant comme suit

- 348 475 (subventions annuelles)
- 1 750 (subvention exceptionnelle)

AFFAIRE N°33

DELIBERATION N°15795

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

Monsieur le Maire a proposé de rajouter cette délibération sur table, ce qui a été accepté par le conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE A De procéder au vote à main levée

L'UNANIMITE

DE DESIGNER 30 voix pour

8 abstentions : Monsieur Boccaletti + proc. Monsieur Trillat, Madame Calabrese, Monsieur Baldacchino + proc. Madame Peraira , Monsieur

Nemeth, Madame Romboni, Monsieur Tamburi
Un représentant titulaire : **Madame Agnès Rostagno**
Un représentant suppléant : **Monsieur Jean-Luc Benvenuto**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h58.



Le Secrétaire de séance

Madame
LEGHEDDAR

Le Député honoraire
Maire des Six-Fours-Les-Plages
Vice-Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée

Jean-Sébastien VIALATTE

